



DITABA

Bulletin de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris

Afrique du Sud, construire une nation gagnante dans une Afrique meilleure et un monde meilleur



Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka

La nouvelle Vice-Présidente d'Afrique du Sud

Le Président Thabo Mbeki a nommé, le 22 juin 2005, Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka Vice-Présidente de la République d'Afrique du Sud. Cette dernière occupait jusqu'alors le poste de ministre des Mines et de l'Energie.

Agée de 49 ans et enseignante de formation, Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, a poursuivi une carrière politique exemplaire. Membre du comité exécutif de l'ANC, elle a exercé de nombreuses responsabilités, notamment celle de ministre adjoint au Commerce et à l'Industrie de 1996 à 1999. Par cette nomination, le chef de l'Etat sud-africain, qui a fait de la promotion de la femme l'une de ses priorités, reste fidèle à ses principes.

Ce mois-ci

Pages 1, 2 et 3

Editorial : Le gouvernement sud-africain joue la transparence

Page 4

L'argent du remboursement de la dette contribuera à la croissance et au développement de l'Afrique

Page 5

Brèves

- Affaires étrangères
- Economie

Page 6

Brèves

- Economie
- Culture
- Tourisme
- Sports

Page 7

- Le saviez-vous ?
- Ils ont dit...
- Calendrier
- Contacts



Taux de change du rand (23/06/2005)

US dollar : 6,79
Euro : 8,32
Livre Sterling : 12,49

Editorial

Le gouvernement sud-africain joue la transparence

Le 14 juin 2005, le Président Thabo Mbeki, s'adressant aux deux chambres du Parlement réunies en session extraordinaire, a annoncé qu'il venait de prendre la décision de décharger Monsieur Jacob Zuma de ses fonctions de Vice-Président et de membre du gouvernement, pour donner suite au verdict prononcé par la Haute Cour de Durban, dans le procès opposant l'Etat à Schabir Shaik au cours duquel le juge Squires a établi une relation entre l'accusé et le Vice-Président Jacob Zuma.

Toutefois, cette journée a aussi été pour nous l'occasion d'éprouver de la fierté pour notre jeune démocratie qui a ainsi passé haut la main cette importante épreuve.

Le Président Thabo Mbeki s'est lui-

même ainsi exprimé sur le sujet :

« J'ai pleinement conscience que les accusés dans le procès Schabir Shaik ont fait part de leur intention de faire appel. Je sais aussi qu'une plus haute juridiction pourrait renverser le verdict rendu par le juge Squires.

Néanmoins, en tant que Président de la République, j'ai estimé que les circonstances imposaient que, dans l'intérêt du Vice-Président, du gouvernement, de notre jeune démocratie et de notre pays, il valait mieux décharger Monsieur Zuma de ses responsabilités de Vice-Président de la République et de membre du gouvernement.

Nous continuerons à suivre de près tous les développements de cette affaire et de toutes celles qui s'y rapportent pour mieux y répondre».

Lire la suite > page 2

Editorial : Le gouvernement sud-africain joue la transparence (suite)

Comme le Président l'a souligné dans son discours devant le Parlement, le premier devoir du Président de la République et de l'Exécutif est de gérer les affaires de la nation de manière à promouvoir la réalisation des idéaux inscrits dans notre constitution. Parmi ces derniers figurent :

- La création d'une société fondée sur des valeurs démocratiques, la justice sociale et les droits de l'homme ;
- L'assurance que le gouvernement sera le reflet de la volonté du peuple et que chaque citoyen sera également protégé par la loi ;
- L'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, et
- L'élaboration d'une société unie et démocratique occupant la place qui lui est due au sein des nations du monde.

L'Exécutif doit, à tout moment, se positionner de telle sorte qu'il puisse, avec soin, assumer ses responsabilités sans en être détourné par des distractions majeures ou par des manques qui pourraient amoindrir sa disponibilité. La constitution enjoint le Président de tout particulièrement « *soutenir, défendre et respecter la constitution qui représente la loi suprême du pays et promouvoir l'unité de la nation, ainsi que tout ce qui permettra de faire progresser la République* ». En outre, elle demande que toutes les sphères du gouvernement et tous les organes de l'Etat « *respectent les statuts constitutionnels, les institutions, et les pouvoirs et fonctions du gouvernement dans les autres sphères* ».

Parmi ces dernières, l'Exécutif doit assumer ses responsabilités dans le contexte de l'état de droit, ce qui inclut le respect de l'intégrité et de l'indépendance du judiciaire, ainsi que la présomption d'innocence de toute personne, en attendant la décision des tribunaux. Les décisions du Parlement doivent être respectées de la même façon. Ces obligations se reflètent expressément comme des engagements personnels et sont contenues dans le serment prêté par tous ceux qui occupent des fonctions exécutives au sein du gouvernement. Elles sont plus particulièrement importantes en ce qui concerne le Président de la République, car c'est lui qui, au regard de la constitution, est le chef de l'Exécutif national, sur qui repose l'autorité exécutive de la République.

Avant de parvenir à cette décision, le Président Mbeki a soigneusement étudié le jugement rendu par le juge Squires de la Haute Cour de Durban, dans le procès opposant l'Etat à Schabir Shaik, afin de pouvoir s'informer pleinement des découvertes du Juge Squires, étant donné que la question de la relation existant entre le Vice-Président et l'accusé avait été au cœur de l'investigation durant le procès.

Le Président Mbeki, comme il l'a souligné, a bien étudié le jugement. Toutefois, il ne l'a pas fait pour en apprécier les mérites et les démérites car une telle conduite ne relève pas du mandat constitutionnel de l'Exécutif.

En effet, cette tâche appartient à de plus hautes juridictions, organes de l'Etat à même d'entendre toute affaire portée en appel. Le jugement contient des faits détaillés et des conclusions assorties des peines correspondantes. Parallèlement, les procédures permettant de porter possiblement cette affaire devant de plus hautes juridictions sont en cours. Toutefois, il n'en reste pas moins que le jugement contient des conclusions catégoriques.

Lire la suite > page3

Editorial : Le gouvernement sud-africain joue la transparence (suite)

Ces dernières font état du fait que la cour a procédé à des découvertes à l'encontre de l'accusé et, dans le même temps, a établi un lien avec le Vice-Président, ce qui soulève des questions de conduite incompatibles avec les attentes qui reposent sur tous ceux qui occupent des fonctions publiques.

A cet égard, il convient de mettre en avant deux piliers fondamentaux de la jurisprudence sud-africaine, à savoir l'égalité de tous devant la loi et le droit à être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.

Le Président Mbeki a précisé que ce principe s'applique au Vice-Président non seulement par principe et simple décence, mais aussi par égard pour l'individu qui occupe un tel poste et pour les services qu'il a rendus à la République et à son peuple avant et après la libération de notre peuple. De plus, le Vice-Président n'a pas encore eu l'occasion de s'expliquer devant la cour.

Il peut sembler logique que, faisant suite au jugement rendu par la cour de Durban, les procédures juridiques soient portées devant de plus hautes cours pour être poursuivies. Ces procédures entraîneront des effets sur les enquêtes normales que les organes chargés de l'application de la loi pourraient souhaiter entreprendre et sur le suivi que le Parlement pourrait vouloir établir en relation avec un de ses membres. L'Exécutif devra donc attendre les conclusions de ces procédures.

Le Président Mbeki et le Vice-Président Zuma sont tous deux particulièrement sensibles aux responsabilités qui leur incombent, comme stipulé dans la constitution. Ils doivent, à tout moment, agir de manière à soutenir, défendre et respecter la constitution, comme l'exige cette même constitution. Cela inclut, comme il a été dit plus haut, le besoin de « *respecter les statuts constitutionnels, les institutions, les pouvoirs et fonctions du gouvernement dans toutes les autres sphères* ».

Comme le gouvernement sud-africain n'a pu trouver de précédent pour le guider en cette affaire dans ses considérations pour trouver la réponse la plus adaptée au jugement rendu par le juge Squires, il a dû se déterminer tout seul, guidé en cela par ce qu'il pense être dans les meilleurs intérêts du Vice-Président, du gouvernement, de notre jeune démocratie et de notre pays.

C'est dans cet esprit et dans cette perspective que la décision de décharger le Vice-Président Zuma de ses responsabilités a été prise. Sa contribution à l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud et à la gestion du processus de transition en Afrique du Sud depuis 1994 a été immense. C'est en cela que cette décision difficile n'a pu intervenir qu'après de minutieuses considérations.

Toutefois, cette journée doit aussi être vue comme un événement dont nous pouvons être fiers car le gouvernement sud-africain a ainsi démontré de la manière la plus convaincante possible non seulement son engagement envers la constitution, l'état de droit, la transparence et la bonne gouvernance, mais aussi sa volonté et sa capacité à agir de manière décisive en ce sens.

L'argent du remboursement de la dette contribuera à la croissance et au développement de l'Afrique

Les ministres des Finances des pays du G8 sont parvenus, le 11 juin dernier à Londres, à un accord sur l'annulation de la dette multilatérale de dix-huit pays pauvres, dont quatorze pays africains, pour un montant de 40 milliards de dollars. Sont annulées dans leur totalité les dettes contractées auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Cet accord pourrait être étendu, dans un délai d'un an à un an et demi, à neuf autres pays pauvres.

L'Afrique du Sud s'est félicitée de cette décision estimant que les pays africains qui étaient désormais soulagés du poids de leur dette pourraient contribuer davantage à la croissance et au développement du continent.

Le Président Thabo Mbeki figurait parmi ceux qui ont fait pression sur les pays du G8 pour parvenir à cet accord. « *C'est une très bonne nouvelle. Nous sommes réellement encouragés par cette décision et nous tenons à remercier tous les gouvernements impliqués dans cet accord* », devait indiquer M. Bheki Khumalo, porte-parole de la présidence sud-africaine. « *Il appartient désormais aux bénéficiaires de faire en sorte que l'argent aille aux programmes de santé et d'éducation* », ajoutait le communiqué.

Le ministre sud-africain des Finances, M. Trevor Manuel, qui se trouvait à Londres, a qualifié cette décision « *d'avancée significative* ». Selon lui, les fonds disponibles pourront désormais aller à la construction de systèmes de santé et d'infrastructures, ce qui permettra aux économies de la région d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) que l'Afrique s'est fixés. Le ministre sud-africain des Finances a, par ailleurs, souligné que l'Afrique du Sud pourrait répartir parmi les pays africains l'effort déployé pour maintenir la paix sur le continent.

M. Trevor Manuel a toutefois souligné que cet effacement de la dette devait s'accompagner d'une aide au développement plus importante. Mais, qu'en retour, les pays bénéficiaires avaient le devoir de faire preuve de transparence dans l'utilisation de ces fonds. Le ministre des Finances s'est réjoui de l'annonce faite à Londres tout en précisant qu'il y avait un revers à la médaille. Il faut s'assurer que les pays pauvres aient les ressources suffisantes pour répondre aux problèmes de développement auxquels ils font face. L'argent qui circule entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires doit figurer dans des rapports détaillés de manière à s'assurer que les promesses d'aide ont bel et bien été tenues. Certains pays déclarent d'énormes aides au développement qui ne se matérialisent jamais. « *On a souvent, par le passé, observé un fossé entre l'aide promise et l'aide donnée. La question se pose donc de savoir si l'argent circule et à qui il profite* », soulignait M. Manuel. Et le ministre sud-africain des Finances d'ajouter que si l'effacement des dettes bilatérales et l'aide d'urgence avaient tendance à augmenter, l'on avait observé une diminution de l'aide au développement entre 1993 et 2003.

La question de l'aide au développement africain figurera en bonne place au menu des discussions qui se tiendront lors du prochain sommet du G8 les 7 et 8 juillet 2005 en Ecosse. Le Président Mbeki, qui sera présent à Gleneagles pour plaider la cause de l'Afrique, devait d'ailleurs confier au Président américain George Bush le 1^{er} juin dernier, sa volonté de rendre cette aide la plus efficace possible. « *Cette rencontre entre le G8 et les dirigeants africains se doit d'être orientée vers des résultats pratiques (...)* Il est important que ce sommet aboutisse à des décisions spécifiques en vue de l'exécution du Plan d'Action du G8 pour l'Afrique. (...) La finalité pour nous, en tant qu'Africains, ce sont les ressources. Si quelqu'un estime que ces ressources doivent être générées par le biais d'un organisme de financement international, nous disons, très bien. Si pour quelqu'un d'autre ces ressources proviennent d'une taxe internationale, nous disons, tant mieux. Et si cela signifie plus d'allocations pour le Millennium Challenge Account, c'est aussi bien. La finalité, pour nous, c'est que les ressources soient effectivement là (...) Durant les deux semaines à venir, nous soulèverons ces questions en détail par une lettre adressée à tous les dirigeants du G8, leur annonçant que nous viendrons au sommet avec des suggestions pratiques en vue d'obtenir des résultats tout aussi pratiques », devait indiquer le chef de l'Etat sud-africain à son homologue de la Maison Blanche lors d'un entretien à Washington.

Brèves

Affaires Etrangères

Thabo Mbeki s'entretient avec George Bush.

Le Président sud-africain s'est entretenu, le mercredi 1^{er} juin à Washington, avec son homologue américain des perspectives du prochain sommet du G8 qui se tiendra en à Gleneagles, en Ecosse, les 7 et 8 juillet 2005. Les deux hommes ont également abordé l'évolution des différents plans de paix en Afrique. Cette visite fut, enfin, l'occasion de réaffirmer l'excellence des relations qu'entretiennent l'Afrique du Sud et les Etats-Unis tant sur le plan stratégique qu'économique. Le Président Mbeki était accompagné de son ministre des Affaires étrangères, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma.

Le Président Mbeki en visite d'Etat au Chili.

Le Président Thabo Mbeki s'est rendu en visite d'Etat au Chili les 7 et 8 juin derniers en compagnie du ministre sud-africain adjoint aux Affaires étrangères, M. Aziz Pahad, et du ministre de la Défense, M. Mosiuoa Lekota. Le chef de l'Etat sud-africain s'est entretenu avec son homologue Ricardo Lagos Escobar des relations bilatérales, de la coopération et de la réforme des institutions onusiennes. Le 8 juin, le Président Mbeki a fait un discours devant les deux chambres du Parlement réunies à Valparaiso alors que, la veille, il avait été fait invité d'honneur de la ville de Santiago et *docteur honoris causa* de l'Université du Chili.

Sur le plan économique, les liens entre les deux pays se sont développés rapidement au cours des dernières années. L'investissement sud-africain dans ce pays est estimé à quelque 8 milliards de dollars. Alors que l'Afrique du Sud reste un marché modeste pour les produits chiliens, Pretoria est, de loin, le principal partenaire africain de Santiago. 60% des exportations chiliennes vers l'Afrique ont pour destination l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud exporte principalement de l'acier et des produits dérivés (61,6% du total), tandis que le Chili vend à l'Afrique du Sud des métaux, des produits chimiques et

agroalimentaires.

Conférence sur la solidarité à Londres.

Le chef de la diplomatie sud-africaine, Mme Nkosazana Dlamini Zuma, conduisait la délégation présente à la conférence sur la Solidarité qui s'est tenue à Londres les 3 et 4 juin 2005. Cette conférence, qui avait pour thème « *Afrique du Sud, seconde décennie de liberté, pour un développement du partenariat et de la solidarité entre l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne* », faisait suite à la conférence d'octobre 2003 visant à évaluer les progrès accomplis depuis l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud. Cette conférence célébrait le soutien du peuple britannique à la lutte contre l'apartheid, principalement à travers le *British Anti-Apartheid Movement*. Madame Nkosazana Dlamini Zuma était ensuite attendue à Abuja, au Nigeria, pour participer à une réunion du Comité de l'Union africaine sur la réforme des Nations unies.

Le dimanche 12 juin enfin, le chef de la diplomatie sud-africaine arrivait à Doha, au Qatar, pour le sommet du G 77 + Chine. Mme Nkosazana Dlamini Zuma participait à la réunion ministérielle préparatoire au sommet des 14-16 juin.

Accord de coopération scientifique avec le Lesotho.

L'Afrique du Sud et le Lesotho ont signé le lundi 6 juin à Pretoria un accord de coopération. Le texte a été paraphé par le ministre sud-africain des Sciences et de la Technologie, M. Mosibudi Mangena, et le ministre des Communications, des Sciences et de la Technologie du Lesotho, M. Motsoahae Thabane. Les deux pays entretiennent depuis de nombreuses années des relations dans le domaine de la coopération technologique dans le cadre de la SADC et de l'Union africaine. Cette coopération a pour objectif principal d'extraire le Lesotho de son statut de PMA (Pays les Moins Avancés). Tous les ministères sud-africains participent à cette entreprise dans le cadre de la commission bilatérale Afrique du Sud/Lesotho. L'accord signé le 6 juin dernier est l'aboutissement de trois années de négociations entre les deux pays.

L'Afrique du Sud participe aux Fêtes Consulaires à Lyon.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud en

France, Mme Nomasanto Sibanda-Thusi, a participé aux fêtes consulaires qui se sont déroulées du 3 au 5 juin à Lyon. Le représentant de l'Afrique du Sud en France a profité de son déplacement pour s'entretenir avec le sénateur maire de Lyon, M. Gérard Collomb, le vice-président délégué à la Coopération décentralisée et au commerce équitable au sein du Conseil régional de Rhône-Alpes, M. Jean-Philippe Bayon, et le doyen du Corps Consulaire, M. Romdhane. Mme Nomasanto Sibanda-Thusi a également rencontré le secrétaire général d'Interpol, M. Ron Noble, et la représentante de l'Afrique du Sud au sein de l'organisation internationale basée à Lyon, Mme Nkuma-Tumi. Madame l'ambassadeur était accompagnée du consul honoraire d'Afrique du Sud à Rennes, M. Jean-Pierre Tromeur.

Economie

Les gouvernements de l'Union européenne conviennent de relever leur aide au développement.

Les gouvernements de l'Union européenne se sont prononcés en faveur d'un programme destiné à accroître l'aide au développement d'ici les cinq années à venir. L'accroissement devrait se situer à 0,56% du revenu national d'ici 2010 pour atteindre 0,7% en 2015. Selon la Commission européenne, à qui l'on doit cette proposition, cela revient à une aide supplémentaire de 20 milliards d'euros par an d'ici 2010. A l'heure actuelle, les vingt cinq membres de l'Union européenne dépensent 43 milliards d'euros annuels au titre de l'aide au développement. Les dix nouveaux membres de l'Union ont promis de porter leur aide à 0,17% de leur revenu d'ici 2010, tandis que les quinze autres membres ont fixé cette aide à un minimum de 0,51% pour atteindre 0,56% en l'an 2010.

Anglo American cède un actif.

Le groupe minier Anglo American a cédé Boart Longyear Group, l'un des plus gros fournisseurs de services de forage et d'équipement pour l'exploitation des ressources naturelles et de la construction, à la société de capital-investissement Advent International. Le montant de la transaction s'élève à 545 millions de dollars. Anglo american précise que cette opération s'inscrit dans sa « *stratégie d'optimisation de son portefeuille d'actifs* ».

Brèves

Economie

Coopération franco-sud-africaine dans le domaine du fromage et des produits laitiers.

Une délégation de producteurs de fromage de la province du Cap occidental se trouve actuellement dans la région de Mâcon pour y accomplir un stage de formation. Forte de quatre personnes, cette délégation est conduite par M. Kobus Mulder, d'AgriExpo. Cette formation de trois semaines est le résultat d'un accord entre le gouvernement du Cap occidental et le Conseil régional de Bourgogne. Ce stage a non seulement pour objectif de faire connaître aux jeunes agriculteurs les dernières techniques liées à la fabrication du fromage, mais aussi de leur permettre, à terme, de se mettre à leur compte. L'industrie sud-africaine du fromage n'a rien de comparable avec l'industrie française, mais elle n'a pas à rougir de ses performances. 70 entreprises sud-africaines au total produisent quelque 65.000 tonnes de fromage. L'essentiel de la production porte, pour l'heure, sur les fromages de type « cheddar », mais l'on observe en Afrique du Sud une hausse de consommation de fromages de type européen.

Conférence africaine sur le micro crédit.

Dans le cadre de l'Année des Nations unies en faveur du Micro Crédit, la seconde conférence africaine sur le micro financement se tiendra au Cap du 29 août au 1^{er} septembre 2005. Cette conférence est organisée par le Conseil régulateur des Micro financements (MFRC) en partenariat avec l'Université de Pretoria et la Banque centrale ougandaise. La première conférence de ce type organisée en 2003 avait réuni plus de 250 délégués venus de 30 pays. La prochaine rencontre se propose de répondre à toutes les questions liées au micro financement et notamment l'intégration de ce dernier au sein des marchés financiers classiques.

Culture

Le parlement sud-africain accueille un festival du film.

Profitant du récent éclairage porté sur l'industrie cinématographique sud-africaine, le Parlement a accueilli, du 14 juin au 17 juin 2005, un festival du cinéma sud-africain. Ce dernier coïncidait avec le 50^e anniversaire du cinéma africain. Selon le président de l'Assemblée Nationale, Mme Baleka Mbete, cet événement culturel fait partie de la mission globale du Parlement qui consiste à attirer l'attention du public sur les grandes questions du moment. « *L'Afrique du Sud a une longue tradition, celle qui consiste à utiliser le cinéma pour sensibiliser les gens à l'injustice (...)* Aujourd'hui, l'Afrique est confrontée à divers fléaux qui vont des guerres au sida ; nous autres parlementaires estimions que notre rôle était de faire écho à la vie de ceux qui sont victimes de ces injustices », devait préciser Mme Baleka Mbete. Le festival a été inauguré le 14 juin par le directeur général du ministère des Arts et de la Culture, M. Ithumeleng Mosala, et le président de la National Film and Video Foundation, M. Mfundu Vundla. Le premier film projeté était « *Drum* », basé sur l'histoire du magazine éponyme qui, dans les années 50, a produit la fine fleur du journalisme sud-africain. « *In My Country* », « *34 South* » et « *Hôtel Rwanda* » figuraient également à la programmation.

Tourisme

Départ de la directrice France de l'Office du Tourisme.

L'Office du Tourisme Sud-Africain, l'organisme officiel destiné à promouvoir l'Afrique du Sud comme destination de premier choix, a annoncé, le 1^{er} juin dernier, le départ de sa directrice pour la France, Mme Khanyi Dhlomo. Cette dernière, qui a choisi de se consacrer à la préparation d'un MBA à Harvard, s'est vue féliciter pour sa contribution significative à l'augmentation des arrivées de touristes européens et pour la promotion efficace de l'Afrique du Sud en France notamment à travers des campagnes innovantes. « *L'Office du Tourisme Sud-Africain procède au renforcement de ses équipes afin d'atteindre les 7 millions d'entrées en 2005. Le marché euro-*

péen est un marché clé pour notre croissance pendant cette période, et nous nous assurerons qu'un digne successeur poursuivra la transformation de nos intentions en résultats sur le marché français », devait pour sa part indiquer M. Moeketsi Mosola, responsable de l'Office du Tourisme Sud-Africain au siège de Johannesburg.

L'Afrique du Sud met les voiles.

L'office du Tourisme Sud-Africain toujours suivra à partir du 7 juillet le Tour de France à la Voile 2005. Le Bus et son Village sud-africain, qui partiront de Saint-Malo, seront présents à chaque étape de ce tour avec, comme l'année dernière, la possibilité de découvrir des artistes sud-africains et de participer à des concours.

Sports

Coupe du monde football : l'Afrique du Sud dans les starting blocks.

Une délégation parlementaire sud-africaine, composée des membres de la commission des sports, s'est rendue en France du 1^{er} au 10 juin afin de rencontrer des responsables français. Ce déplacement avait pour objectif de familiariser les autorités sud-africaines avec les problèmes que rencontrent les pays organisateurs de coupe du monde. La délégation était conduite par M. Butana Khompela, président de la Commission des Loisirs et des Sports au Parlement.

De son côté, le ministre de l'Environnement et du Tourisme, M. Marthinus van Schalkwyk, a conduit début juin une délégation en Allemagne afin de s'informer des préparatifs de la Coupe du monde de Football de 2006. Selon le ministère de l'Environnement et du Tourisme, la coupe du monde 2010 devrait attirer 10 millions de visiteurs en Afrique du Sud.

Rugby : les XV affrontent les Springboks.

L'équipe du XV de France est arrivée le 13 juin en Afrique du Sud pour une tournée de deux tests, le 18 juin à Durban et le 25 juin à Port Elizabeth. Les Bleus poursuivront leur tournée en Australie où, le 2 juillet, ils se trouveront à Brisbane.

Le saviez-vous ?

Le 16 juin, Journée de la Jeunesse, est un jour férié en Afrique du Sud. Il commémore les émeutes sanglantes de Soweto.

Le 16 juin 1976, 20.000 écoliers manifestent dans les rues de Soweto (South West Township) contre l'enseignement en afrikaans dans les écoles. Pour les jeunes Noirs, l'afrikaans, langue de l'opresseur, symbolise la servitude à l'égard des maîtres du pays. Ils lui préfèrent l'anglais considéré comme une langue internationale. La répression est terrible. Les tirs de la police font officiellement 618 morts et 1.500 blessés. On parle de 1.000 morts, la plupart sont des adolescents. Hector Pieterse, treize ans, tombe le premier et devient un martyr. La photo d'un jeune étudiant portant Hector Pieterse mort dans ses bras, prise par Sam Nzima, a fait le tour du monde. Elle est devenue le symbole de ces années de plomb en Afrique du Sud.

Ils ont dit ...

« (...) Nous appelons toutes les puissances non-nucléaires à réaffirmer les engagements et les promesses de la précédente conférence sur la révision du Traité de non prolifération d'éliminer systématiquement et progressivement leur arsenal nucléaire. La question de la non prolifération repose sur l'objectif premier du TNP, c'est à dire l'élimination de toutes les armes nucléaires. D'où l'importance centrale de l'Article VI dudit traité. Il exige de ceux qui n'ont pas d'armes nucléaires de ne pas chercher à en posséder et de ceux qui en possèdent de les éliminer. Nous regrettons que cette conférence sur la révision du Traité n'ait pas été l'occasion de faire des progrès tangibles sur les défis auxquels doit répondre le Traité. Nous devons avancer sur cette question non pas en bricolant les procédures, mais en mobilisant la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les initiatives et les engagements pris auparavant pour renforcer le TNP. Nous devons ainsi poursuivre l'irréversible chemin vers l'accomplissement des buts et objectifs du Traité »

Abdul Samad Minty, représentant de l'Afrique du Sud lors de la conférence qui s'est tenue à New York le 31 mai 2005.

Contacts

Ambassade d'Afrique du Sud

59 Quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
tél : 01 53 59 23 23 fax : 01 53 59 23 68
site web : www.afriquesud.net
mail : info@afriquesud.net

Consulat général à Rennes

Centre d'Affaires Ile-de-France
4 Avenue Charles Tillon 35000 Rennes
tél : 02 23 46 14 18 fax : 02 23 46 14 15
mail : cofoge@finagora.com

Consulat général à Lille

B.P. 256 100 rue Nationale
59000 Lille cedex
tél : 03 20 57 54 73 fax : 03 20 57 89 40

Consulat général à Monaco

30 Boulevard Princesse Charlotte
98000 Monaco
tél : (-) 9325 2425 fax : (-) 9797 6162
mail : consul-afriusd@carg.mc

Calendrier

1^{er} juin 2005

Soirée spéciale Afrique du Sud sur Canal + . La chaîne cryptée diffuse le film de John Boorman « *In my Country* » avec l'actrice française Juliette Binoche. Le film est suivi d'un documentaire sur la réconciliation en Afrique du Sud.

1^{er}- 5 juin 2005

Johnny Clegg et les Mahotella Queens participent à la trentième édition des « Musiques Métisses » qui se déroulent à Angoulême.

3-4-5 juin 2005

Le chorégraphe sud-africain Boyzie Cekwana présente sa pièce « Cut ! » aux Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis.

15 juin 2005

La chaîne France 5 propose un portrait historico-géographique de l'Afrique du Sud « *Afrique du Sud, Afrique extrême* ».

Du 16 juillet au 4 septembre

« *Arts of Africa* ». Des Arts traditionnels à la collection contemporaine de Jean Pigozzi, six mille ans d'histoire de l'art en Afrique. Monaco.

17 juillet 2005

Commémorations de la bataille du Bois de Delville (Somme). Le lendemain, une cérémonie aura lieu au cimetière d'Arques-la-Bataille pour y commémorer la mémoire des Sud-Africains enterrés là.

8 août 2005

Fin de l'exposition « *Africa Remix* » au Centre Georges-Pompidou à Paris.

30 septembre 2005

« *Africa Urbis . Perspectives africaines* » au Musée des Arts Derniers (105, rue Mademoiselle, Paris 15^e). Du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures.